

BULLETIN D'ADHÉSION

ANNÉE 2024 renouvellement

Nom : M Mme
Prénom : M Mme
Société Autre
Tél Portable
Email
Adresse
Code postal Ville Pays

Déclare adhérer à l'association
les nouveaux mécènes de Courbet

Je verse la cotisation annuelle pour une adhésion

MEMBRE ADHÉRENT

simple 50 euros couple 75 euros
 société 150 euros autre 150 euros

MEMBRE DONATEUR

simple 200 euros couple 300 euros
 société 300 euros autre 300 euros

MEMBRE BIENFAITEUR *

Fait à Le

Paiement : Chèque Virement **Signature**

Chèque libellé à l'ordre de "Les nouveaux mécènes de Courbet"
ou virement à : IBAN FR76 1250 6200 1356 5188 1028 192
Le chèque est à adresser accompagné du bulletin d'adhésion à :

Les nouveaux mécènes de Courbet
Secrétariat : 15, Rue de l'Église St Pierre 25 870 LES AUXONS
rolande.bouvot@wanadoo.fr

Le mécénat présente une fiscalité avantageuse. Les versements réalisés par les particuliers et les entreprises ouvrent droit à des déductions fiscales égales pour les premiers à 66%, pour les seconds à 60 %, dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires pour les entreprises, dans le cadre des dispositions de la loi du 1er août 2003. Au plan pratique, il offre durant une année divers avantages dont l'accès gratuit au musée.

* Membres bienfaiteurs : personnes qui consentent en complément de la cotisation annuelle une donation d'œuvres de Gustave Courbet ou un don minimal de 1000 euros pendant 5 années consécutives ou un don ponctuel d'au moins 10 000 euros.